RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 40025
Numéro SIREN : 403 514 102
Nom ou dénomination : ABC CONSTRUCTION

Ce dépôt a été enregistré le 22/04/2016 sous le numéro de dépôt 3108

ABC CONSTRUCTION
Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 5 rue Paul Bert
45500 GIEN
ORLEANS B 403.514.102

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 FEVRIER 2016

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS
10 MAI 2016
GREFFE

R 3108

L'an deux mille seize,
Le 12 février,
A 10 heures,

Les associés de la société ABC CONSTRUCTION, société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, divisé en 500 parts de 60 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 5 rue Paul Bert 45500 GIEN, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Emmanuel MUNOZ, propriétaire de	75 parts sociales
Monsieur Antonio PINTO, propriétaire de	250 parts sociales
Madame Cristina PINTO, propriétaire de	175 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Cristina PINTO, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Madame Cristina PINTO, démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.
- la démission de la gérante.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Cristina PINTO de ses fonctions de gérante à chacun des associés et décide de nommer en qualité de nouveau gérant, à compter de ce jour :

Monsieur Antonio PEREIRA FERNANDES PINTO,
demeurant 5 Rue Paul Bert - 45500 GIEN,
pour une durée illimitée.

Monsieur Antonio PEREIRA FERNANDES PINTO exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Antonio PEREIRA FERNANDES PINTO déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et les associés présents ou représentés.

Christina PINTO Emmanuel MUNOZ Antonio PEREIRA FERNANDES PINTO
" Bon pour acceptation des fonctions de gérant "

